



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Test des sirènes 2019

Adopter le bon comportement

Le test annuel des sirènes se déroulera mercredi 6 février 2019 de 13h30 à 16h. Les sirènes demeurent le moyen ultime de transmettre efficacement et rapidement l'alarme à l'ensemble de la population. Ce contrôle permet de vérifier leur bon fonctionnement. Pour la première fois, l'alarme via l'application Alertswiss sera aussi testée.

Chaque premier mercredi du mois de février, l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) ordonne le contrôle du fonctionnement des sirènes sur l'ensemble du territoire. Les sirènes retentiront donc à travers tout le pays mercredi 6 février de 13h30 à 16h au plus tard. Ce test annuel permet de s'assurer de la capacité opérationnelle des sirènes et du système de télécommande associé. En cas de défaillance décelée, le Service de la sécurité civile et militaire planifie ensuite les réparations, les changements ou les adaptations nécessaires.

Le réseau d'alarme vaudois est composé de 451 sirènes fixes et 203 sirènes mobiles, auxquelles s'ajoutent des moyens d'alarme par téléphone pour les personnes vivant dans des maisons isolées. Ce système est opérationnel à 100% 24h/24.

Développement multicanaux

Lancée début 2015 par l'OFPP, la plateforme Alertswiss a pour but d'améliorer l'information du public et la préparation personnelle en cas de catastrophe ou de situation d'urgence, par le biais de deux canaux, un site Internet et une application mobile. Pour la première fois cette année, ces canaux seront inclus dans le test des sirènes.

Opérationnelle depuis octobre 2018, l'application Alertswiss permet d'informer, alerter et alarmer la population via des notifications push et de lui transmettre rapidement des consignes de comportement. Plus adaptée aux nouvelles habitudes de la population dans le domaine des technologies de l'information et de la communication, l'application répond particulièrement aux besoins des personnes malentendantes. Les

autorités du Canton de Vaud et de la Confédération encouragent fortement la population à télécharger cette application.

Comportement à adopter en cas d'alarme générale

En cas d'alarme générale, il convient de : premièrement, écouter la radio ou la télévision (via le système d'information ICARO - service d'information de la SSR dans les situations de crise et de catastrophe), ou consulter les canaux Alertswiss; deuxièmement, suivre les instructions des autorités; troisièmement, informer les voisins. Un bon comportement peut sauver des vies.

Liens utiles:Vaud : www.vd.ch / Confédération : www.sirenes-alarme.ch, www.testdessirenes.ch, www.alert.swiss

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 04 février 2019

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DJES, Tania Bonamy, responsable communication, Service de la sécurité civile et militaire